



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 98530

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'augmentation du prix des médicaments dès lors qu'ils ne sont plus ou partiellement remboursés par la sécurité sociale. En effet, on observe des augmentations de prix de l'ordre de 3 à 5 fois plus élevées et, même si l'on sait que lorsqu'un médicament n'est plus remboursé par la sécurité sociale, son prix, jusqu'alors administré, est librement fixé par les différents opérateurs et déterminé par le jeu de la concurrence, on peut s'étonner de ces hausses significatives de prix qui obligent le patient à faire jouer la concurrence entre officines, ce qui peut s'avérer compliqué voire impossible pour un patient isolé. De plus, il faut également noter que le taux de TVA appliqué augmente à la suite de déremboursement ce qui entraîne une hausse du prix public. Face à l'augmentation significative du prix des médicaments, nombre de nos concitoyens risquent à terme de devoir renoncer à se soigner. Il lui demande donc de lui indiquer les moyens que le Gouvernement compte mettre en place pour surveiller de près l'évolution des prix des médicaments non ou partiellement remboursés.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98530

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 665

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)